

TARIFS SUP'ARCADES 2025-2026

➤ Droits d'inscription/réinscription :

- Non remboursables sauf en cas d'évènement indépendant de la volonté des parents tels que :
- Mutation, incapacité, décès, perte d'emploi avant inscription définitive
 - Refus d'inscription/réinscription à l'initiative de l'Ensemble Scolaire Saint-Michel Les Arcades

SCOLARITE

MONTANT DES FRAIS	
Contribution annuelle des familles BTS et FCIL	874.00 €
Cotisation Enseignement Catholique	65.00 €
Droits d'inscription (nouveaux élèves) (règlement à joindre au dossier)	190.00 €
Droits de réinscription	141.00 €

L'assurance individuelle accidents de votre enfant est incluse dans la contribution des familles. Abattement de 5% sur **la contribution des familles** si 2 enfants inscrits dans le groupe scolaire, et 7,5% si 3 enfants inscrits ou plus.

En cas de départ en cours d'année, tout trimestre commencé est dû.

RESTAURATION

Inscription : avance pause méridienne & repas (règlement à joindre au dossier)	82.00 €
Pause méridienne & repas avec jours fixes	7.44 €
Pause méridienne & repas avec réservation 48h à l'avance	8.02 €
Pause méridienne & repas sans réservation	8.51 €

APEL (Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre)

Votre contribution permet à l'APEL de soutenir des projets et activités de l'établissement. Si vous souhaitez y adhérer, son montant de 25 € sera inclus dans la facture annuelle.